



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
18) SIIM94
Modification des statuts - Approbation

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_18-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 18

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 18

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

18) SIIM94

Modification des statuts - Approbation

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 L.5721-7 et L.5721-7-1,

vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipale (SIIM94) modifiés, notamment l'article 6,

considérant que le SIIM94 au regard des évolutions numériques, n'est malheureusement plus en mesure de répondre aux objectifs et aux attentes des villes adhérentes,

considérant qu'il a été décidé, par les villes fondatrices, de procéder à un plan de déconstruction, pour la fin de l'année 2024,

considérant que ce plan passe par la dissolution du SIIM94 et que, par conséquent, il convient de revoir certaines dispositions des statuts,

vu la délibération du Comité syndical du 9 février 2024 approuvant la modification des statuts du SIIM94, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 38 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la modification des statuts du SIIM94 visant à remplacer l'actuel article 14 des statuts par « le comité syndical pourra prononcer la dissolution du syndicat par un vote de ses membres à la majorité des deux tiers ».

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 12/04/2024